



**FLASH
INFO**

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES N°23

DECEMBRE 1996

La vigne à Laguenne ...

"Quelle idée ! penseront certains. Et pourtant ! Les anciens se souviennent d'avoir arpenté les côteaux guennois pour entretenir avec ardeur et ténacité les vignobles qui recouvraient les flancs du Puy du Jour et s'épalaient jusqu'au delà de la route des Vignes. De cette époque révolue, nos aînés ont gardé la nostalgie.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal, désireux de préserver tout ce qui touche à l'histoire locale, a décidé, en accord avec la Commission de fleurissement, de renouer avec la tradition viticole guennoise.

Saisissant l'opportunité d'améliorer l'entrée de notre localité, nous avons donc implanté en bordure de la RN 120 des ceps de vignes associés aux plantes fleuries (en juin 1996).

Ainsi, Amendin et Perdin côtoient aujourd'hui fleurs et murets, et permettent d'effacer cette "falaise" quelque peu disgracieuse. Cet aménagement qui représente un coût de 57 927 F a demandé un grand investissement de la part des employés municipaux qui ont su prouver une fois de plus leur savoir-faire.

Les premières grappes ont été récoltées le 06 octobre. Cette tâche a été confiée aux enfants de nos écoles qui ont ainsi découvert le plaisir des vendanges. Pour finir de garnir leur hotte, ils ont ensuite envahi la propriété de Jean-Marie ESTORGE, qui entretient avec amour quelques pieds d'un cépage peu connu, le "Ceybel". De cette journée d'école buissonnière qui aura marqué la mémoire des écoliers et ému celle des anciens, peut être naîtra un jour un château "Puech Seizou", grand cru classé !..

Bien que le "millésime 96" ne puisse être présent sur vos tables pour "arroser" Noël comme il se doit, je vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année !"

Roger CHASSAGNARD.

RESIDENCE RENE CASSIN

Les premiers résidents ...

Les premiers locataires ont aménagé dans les locaux début novembre. Actuellement, 13 logements sont occupés. Etant donné les devis très élevés, les employés municipaux ont réalisé un mur de soutènement côté Ganette ainsi qu'un escalier permettant l'accès au niveau -1. Le parc sur l'arrière, côté Saint Bonnette, sera aménagé dans le même état d'esprit que le parc René Cassin, et doté d'un éclairage.

Les travaux ayant pris un peu de retard, le restaurant n'est pas encore en service.

La gestion ...

La création d'un poste de direction représentant une charge financière trop lourde à supporter, la gestion de l'établissement a été confiée au Centre Communal d'Action Sociale. Cependant, le Conseil Municipal, dans sa réunion du 23 août 1996, a décidé de créer un poste de cuisinier. Chargé de l'élaboration des repas, il assurera également l'entretien du bâtiment. En outre, cette personne, logée sur place, fera office de "concierge".

La restauration ...

La cantine scolaire actuelle n'est pas

aux normes européennes en matière de sécurité des équipements et d'hygiène. Le coût des travaux de mise en conformité représenterait une somme très importante. C'est pourquoi, le Conseil Municipal a décidé de transférer la cantine au restaurant de la résidence René Cassin. Ainsi, les enfants prendront leurs repas dans la grande salle de restaurant, en un seul et unique service (disparition des deux services actuels) ; alors que les résidents déjeuneront dans la deuxième salle à manger.

Le personnel actuel reste en place au sein de la collectivité ; cependant le travail est redistribué avec augmentation des heures pour certaines personnes.

Cette réorganisation présente de nombreux avantages : tout d'abord l'embauche d'un cuisinier qualifié ; en second plan l'augmentation des



heures de travail pour certains agents à temps incomplet. Enfin, elle apporte une solution au problème de garderie : en effet, l'implantation du projet de reconstruction d'un complexe garderie scolaire/bibliothèque est situé en partie en zone inondable (cf. bulletin n° 22 : cartographie des zones à risques). Le fait de libérer la cantine actuelle permet d'y transporter la salle municipale et d'installer la garderie sous la mairie, ainsi qu'une bibliothèque et une salle audio.

Toute cette réorganisation représente d'importantes économies.

En ce qui concerne la Résidence René Cassin, 2 logements de type T2 et 5 de type T1 sont disponibles. Renseignez-vous auprès de la mairie.



AMENAGEMENT DES ATELIERS MUNICIPAUX

Afin de prévenir des "emprunts" ... sans retour, l'appentis qui jouxte les ateliers municipaux a été fermé. Une partie est affectée au garage des véhicules, l'autre partie a été aménagée en serre, ce qui permettra aux plantes et aux fleurs de se développer à l'abri des gelées, en attendant leur mise en place définitive.

SECURITE RUE DES ECOLES

CREATION D'UNE "ZONE 30"

Une "zone 30 kms" est créée dans la rue des Ecoles, de l'Avenue de la Gare à la Rue du Rival. Souhaitons que tous les conducteurs respectent cette réglementation, pour la sécurité de nos enfants.

ACHAT DES IMMEUBLES LAUMOND

Afin de pouvoir maîtriser le développement commercial de la commune, le Conseil Municipal du 13 juillet 1995, sur proposition de M. le Maire, décidait d'acquérir les immeubles LAUMOND, au Pont de la Pierre. Après avoir défini le projet et participé à la recherche de partenaires, les bâtiments ont été revendus à l'Entreprise POUQUET. Un magasin "GEMO" au rez de chaussée, des parkings ainsi que des bureaux en terrasse y verront le jour au printemps.

ELARGISSEMENT DE LA RUE DU CHATEAU D'EAU

Suite à la démolition d'une grange, Monsieur et Madame VALADE nous cèdent gracieusement une partie de leur terrain ; Ceci permettra d'élargir la rue du Château d'eau. Nous les remercions pour ce don.

Conseil Municipal du 27 juin 1996 (Résumé)

Adoption du Compte Administratif de 1995

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de 1995 présenté par l'Adjoint chargé des Finances. Ce document traduit les résultats entre les dépenses et les recettes réalisées durant l'année écoulée. Il s'établit comme suit :

Budget communal :

- Excédent total de clôture :
* 171 247,16 F

Budget de l'eau et de l'assainissement :

- Excédent total de clôture de :
* 717 968,00 F

Legs Fleygnac

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le Legs Fleygnac, pour l'année 1996, à Madame EYMAT Jeanne et Monsieur AMBLARD Guy.

Transports scolaires

Après délibération, le Conseil Municipal fixe les tarifs du transport scolaire pour l'année 1996-1997 comme suit :

- 260 F/trim./enfant pour un aller-retour quotidien ;
- 130 F/trim./enfant pour un aller-retour hebdomadaire ;
- 143 F/trim./enfant pour un aller-retour quotidien.

Pour les enfants fréquentant les écoles de Laguenne, une subvention est accordée aux familles à hauteur de :

- 100 F/trim./enfant pour le premier enfant ;
- 120 F/trim./enfant à partir du 2ème enfant.

Projet de construction d'un centre d'incendie et de secours.

Ce projet fera l'objet d'un article dans notre prochain bulletin d'informations.

Eglise : couverture de l'abside et de l'absidiole nord

Après délibération, le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux de couverture de l'abside et de l'absidiole nord de l'Eglise.

Les travaux se chiffrent à 81 504,50 F HT. Le plan de financement est arrêté comme suit :

- Subvention Etat (25%) 20 376,00 F
- Subvention Département (53%)... 43 197,12 F
- Autofinancement..... 17 931,38 F

Conseil Municipal du 23 août 1996 (Résumé)

Foyer-logement - Fonctionnement

Voir notre article page 3.

Travaux : programmation 1997

Voirie : CR du Puy du Jour et des Allées : les demandes de subventions au titre de la DGE 2ème part ont été déposées ;

Agrandissement du cimetière : la DDE doit nous remettre l'Avant Projet Sommaire ;

Maison COIGNET : (musée) : la subvention pour 1995 ne nous ayant pas été allouée, nous la sollicitons à nouveau pour 1997, afin de pouvoir installer les menuiseries extérieures et les escaliers.

Stationnement : l'achat et la démolition de la grange SADARNAC permettrait de créer une voie de circulation entre l'église et la poste, rendant plus sûre la sortie sur la RN 120. Ainsi seraient créées des aires de stationnement sur les places de l'Eglise, de la poste et sur les terrains ainsi acquis. Le projet est à l'étude.

Assainissement : schéma directeur

La ville de Tulle souhaite se doter d'un

schéma directeur d'assainissement. Cela consiste en une étude des réseaux de collecte des zones construites et constructibles de TULLE, ainsi que des "intrants" des trois communes raccordées : Naves, Chameyrat et Laguenne. Le bon fonctionnement de la station d'épuration nécessite d'éliminer au maximum le déversement d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement. L'étude aura donc pour objectif de fixer le seuil acceptable des "intrants" des communes raccordées sur le réseau de Tulle.

Le Conseil Municipal est favorable à la création d'un schéma directeur d'assainissement.

Station TDF de Seignac

Afin de régulariser la situation juridique des stations radioélectriques qu'elle gère, Télédiffusion de France nous propose d'acquérir la station de Seignac. L'estimation des Domaines s'élève à 6 000 F.

Compte tenu des investissements déjà réalisés, le Conseil Municipal décide de vendre la station au prix de 10 000 F.

Dans le hall de la mairie

Offres d'emplois :

* Tableau des offres d'emplois du Centre de Gestion de la Fonction publique et de divers autres organismes ;

Nouveau !

* Tableau des petites annonces : venez afficher vos offres ou demandes : petits boulots (ménage, baby-sitting, jardinage, bricolage...), ventes de voitures, de meubles, locations d'appartements, de maisons

C'est gratuit, c'est libre !

Renseignez-vous à l'accueil de la mairie.

URBANISME :

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Le Conseil Municipal a pris la décision d'engager une procédure de révision du Plan d'Occupation des sols. En effet, plusieurs éléments nouveaux en matière d'urbanisme nécessitent une "mise à jour" de ce document : tout d'abord, plusieurs demandes ponctuelles de propriétaires ont été reçues en mairie. D'autre part, l'article 52 de la Loi du 02 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a introduit un nouvel article L. 111-14 dans le Code de l'Urbanisme, dont les dispositions seront applicables à compter du 1er janvier 1997. La loi interdit les constructions ou installations en dehors des espaces urbanisés des communes, dans une bande de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations, et dans une bande de

75 mètres pour les routes à grande circulation. Notre commune est concernée sur une bande de 75 m de part et d'autre de la RN 89, de la RN 120 et de la RD 940.

Enfin, l'élaboration de la cartographie des zones exposées à des risques naturels et technologiques (zones inondables en ce qui concerne LAGUENNE), s'applique au Plan d'Occupation des Sols, modifiant ainsi le contenu de son règlement. Pour toutes ces raisons, un remaniement du POS s'avère nécessaire. Une enquête publique sera ouverte, permettant à la population de prendre connaissance du contenu des modifications imposées par les nouvelles dispositions énoncées ci-dessus.

RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA POPULATION

Le 28 mai dernier, le Conseil Municipal prenait la décision de réaliser un recensement complémentaire de la population, les conditions nécessaires à la prise en considération des résultats étant réunies : nombre de logements neufs ou en chantier égal au moins à 25 : Laguenne enregistre 57 permis de construire depuis le recensement de 1990, auxquels il convient d'ajouter les 28 logements de la Résidence René Cassin ; augmentation de la population légale ou fictive égale au moins à 15 % : environ 220 personnes en ce qui nous concerne.

Les dépenses entraînées par cette opération, soit 1090 F, sont prises en charge par la Commune. L'INSEE nous a fait parvenir les résultats :

population totale : 1831 habitants

dont 1732 pour la population municipale, et 99 pour la population rattachée à la commune.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Nous rappelons aux nouveaux Guennois ainsi qu'aux jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans avant le 31 mars 1997, qu'ils doivent se faire inscrire sur les listes électorales. Se munir du livret de famille ou d'une pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.

Impôts locaux : question-réponse

o Quel est le rôle de la commission communale des impôts ?

La commission communale des impôts directs doit être obligatoirement consultée pour l'évaluation de tout nouveau local. Elle donne notamment son avis sur le classement du local à évaluer, sur les tarifs des nouveaux locaux de référence. Composée de propriétaires qui le plus souvent habitent la commune, elle joue aussi un rôle important dans la détection des changements qui affectent les propriétés bâties et non bâties. Elle participe ainsi activement à une juste répartition des impôts locaux entre tous les redevables de la commune.

o Comment expliquer la hausse de la taxe d'habitation constatée chaque année ?

La cotisation est égale au produit de la base d'imposition (calculée à partir de la valeur locative cadastrale) par les taux votés par les collectivités locales (Communes, Groupement de Communes, Départements, Régions). La hausse de la cotisation provient donc de l'augmentation de ces facteurs : base d'imposition et taux de l'impôt. En outre, dès lors que les valeurs locatives cadastrales augmentent systématiquement d'année en année, on constate des augmentations d'impôt, même lorsque les collectivités locales maintiennent les taux au niveau de l'année précédente.

o Y a-t-il des démarches particulières à faire pour obtenir l'exonération prévue en faveur des personnes âgées veuves ou invalides ?

Cette exonération est en principe opérée d'office sans démarche particulière. A défaut, vous devez la demander à votre Centre des Impôts si vous remplissez les conditions requises.



A propos des encombrants ...

Des visiteurs inattendus ayant été surpris aux ateliers municipaux, ces derniers ont été fermés. L'accès au box à ferraille y reste néanmoins possible, aux heures de travail des employés, c'est à dire de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30. Nous rappelons que deux ramassages des encombrants ont lieu chaque année, le premier au mois de mars et le second en octobre. Les dates sont communiquées en début d'année.

D'autre part, des containers à verre sont à votre disposition un peu partout dans la commune.

Dépôt de terre à "la Maison Rouge"

Ce terrain appartient à la commune. Il est réservé uniquement aux services municipaux. Malheureusement, certaines personnes prennent la liberté d'y déposer des ordures ménagères, au détriment de la qualité de vie du plus grand nombre ... En cours de remblaiement, ce terrain ne doit recevoir que de la terre. Les personnes ne respectant pas cette réglementation seront poursuivies.



POURSUITE DE L'ACTION "SIGNALISATION" : numéros de rues

Dans le cadre de l'action menée par la Charte Corrèze Montane, nous avons procédé, en 1994, au changement des plaques de rues. Aujourd'hui, c'est au tour des numéros des habitations : réalisés à l'identique afin d'harmoniser l'ensemble de la signalisation, ils sont à votre disposition à la mairie. Vous pouvez venir les retirer aux heures d'ouverture, soit de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.



Noël aux Ecoles

C'est toujours avec la même impatience que petits et grands attendent la venue du Père Noël...

Fidèle au rendez-vous, il sera parmi nos écoliers le **jeudi 19 décembre** pour la Maternelle, le **vendredi 20 décembre** pour le Primaire.

Le programme des 2 journées sera le même pour tous :

Matinée cinéma : film "Le Bossu de Notre-Dame", au Palace à TULLE ;

Après-midi : goûter puis distribution de jouets ou de livres par le Père Noël.



En bref ... En bref ...

Fleurissement

Pour clôturer la campagne de fleurissement 1996 et afin de remercier tous ceux qui y participent, Monsieur le Maire et le Comité de fleurissement les avaient conviés, le 06 décembre, à participer à un buffet campagnard.

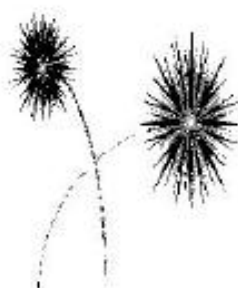
Repas et colis de fin d'année

Le repas de fin d'année a eu lieu cette année le dimanche 15 décembre, salle des fêtes. Puis suivra la distribution des colis aux personnes âgées de plus de 75 ans.



Au programme du Comité des Fêtes

Les festivités



Le Comité des Fêtes vous invite à assister à plusieurs manifestations au cours de l'année 1997. Il est prévu deux soirées cabaret, une en mars et l'autre en mai. Chaque soirée comprendra deux parties, une avec chants et accompagnement, et une partie dansante car nous aimons danser à Laguenne !

La fête de la musique, le 21 juin, sera animée par un groupe de rock.

Il y aura la fête nationale, avec comme d'habitude un bal populaire.

Puis la fête votive en août. Le programme s'établit petit à petit. Nous avons quelques ambitions : nous fêterons l'Espagne à Laguenne. Il y aura paëlla, tortillas, tapas et sangria ainsi que le flamenco ! Et comme l'an passé, nous aimerions clôturer la fête par un embrasement de l'Eglise et des quais de la Salvanie, en insistant sur le côté qualitatif mais aussi quantitatif de cette prestation.



Projet de constitution d'une chorale

Nous aimerions constituer une chorale. Toutes les personnes intéressées peuvent s'adresser au Comité des fêtes.

Les vendanges à Laguenne

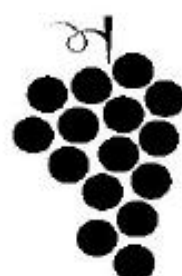
LAGUENNE



LE VIGNERON
DU PUECH SEIZOU
" Les v's de Laguenne
qu'el pas de la pléyato "



Un groupe de vendangeurs



Le maître de chai veille ...



Une botte qui nous rappelle que Noël n'est pas loin ...